



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES | 2023

CAISSE DES ÉCOLES DE SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE | Poste comptable de Sainte-Geneviève-des-Bois 91700

PLACE ROGER PERRIAUD - 91700 SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS - ☎ 01 69 46 80 41 - service-financier@sgdb91.com

Voté par nature M.14

Table des matières

I.	Le cadre légal	1
II.	Le contexte local	1
	1) Les ressources humaines (au 31 décembre 2022)	2
	2) les ressources financières (au 31 décembre 2022)	3
III.	Orientation en matière de fonctionnement	5
	1) Les dépenses de fonctionnement – année 2023	5
	2) Les recettes de fonctionnement – année 2023	6
IV.	Orientation en matière d’investissement	6
	1) Les dépenses d’investissement – année 2023	6
	2) Les recettes d’investissement – année 2023	6
V.	Principaux enjeux pour 2023	7
	1) Charges fixes.....	7
	2) Le Programme de Réussite Éducative	7
	3) Prévention décrochage – collégiens	8
	4) Les actions parentalités.....	9
	5) Le Contrat Local d’Accompagnement à la scolarité	10

I. Le cadre légal

Depuis la loi du 6 février 1992, l'exercice d'un débat sur les orientations budgétaires est rendu obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants et l'ensemble des établissements publics qui leur sont rattachés, notamment la Caisse des Ecoles dont les compétences ont été sensiblement élargies avec la création en 2005 du dispositif de la réussite éducative. Les orientations budgétaires doivent être portées à la connaissance des membres du comité dans les deux mois précédant le vote du budget. Ces dispositions règlementaires ont été confortées par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Le présent rapport vise donc à présenter les grandes orientations du budget qui sera présenté à notre comité, lors de sa prochaine séance du 13 avril 2023.

Le budget de la Caisse des Ecoles de la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois porte la totalité des activités de la Réussite Éducative et des actions prévention aux décrochage scolaires, les actions à la parentalités et les activités d'accompagnement à la scolarité.

II. Le contexte local

Les années 2020-2021, ont été marquées par la crise sanitaire, qui a eu de nombreuses conséquences sur le fonctionnement de la Caisse des Écoles. Cependant, l'expérience acquise au cours de la première année de crise, a permis de diminuer au minimum les contraintes pour le service notamment dans la mise en œuvre des protocoles.

L'année 2022 a été marquée par plusieurs évolutions dans son fonctionnement, notamment par le départ de la responsable de la Caisse des Écoles en février 2022, puis l'arrivée de la nouvelle responsable en mars 2022. Par ailleurs, le 17 février 2022, les trois villes Sainte-Geneviève-des-Bois – Fleury-Mérogis et Saint-Michel-sur-Orge ont été labélisées ensemble « Cité-Éducative ». Cette nouvelle dynamique a pour trois grands objectifs :

- Conforter le rôle de l'école
- Promouvoir la continuité éducative
- Ouvrir le champs des possibles

En parallèle, la Caisse d'Allocation Familiales a souhaité mettre en œuvre un projet de territoire, par la rédaction d'une convention de territoire global (CTG) pour le maintien et le développement des services aux familles. La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé auquel la Caisse des Écoles a été partie prenante. Les champs d'actions prioritaires concernent 6 grands axes :

- La petite enfance : adapter l'offre d'accueil
- L'enfance : développer la politique enfance en permettant la mixité des publics
- La jeunesse : créer une dynamique collective pour enrichir les liens
- La parentalité : tisser des liens avec les parents
- L'animation de la vie sociale : création d'un centre social
- L'accès aux droits : renforcer la coordination entre les dispositifs et les acteurs

En 2022, le Projet Éducatif de Territoire a été renouvelé et a élargi le public cible en intégrant les collégiens et les lycéens. Le PEDT concernera les enfants de 2 à 17 ans pour les années 2022 à 2025. Il a été proposé que la Caisse des Écoles soit porteuse de la gouvernance et de l'évaluation du PEDT.

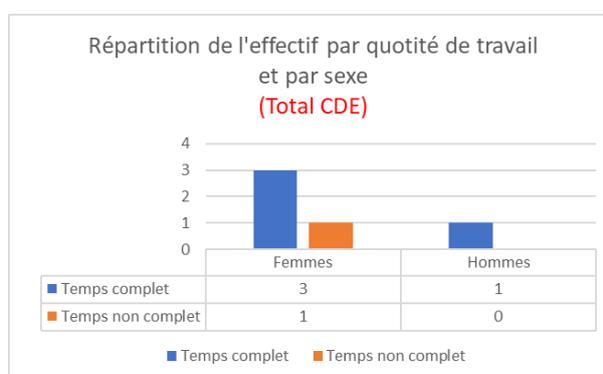
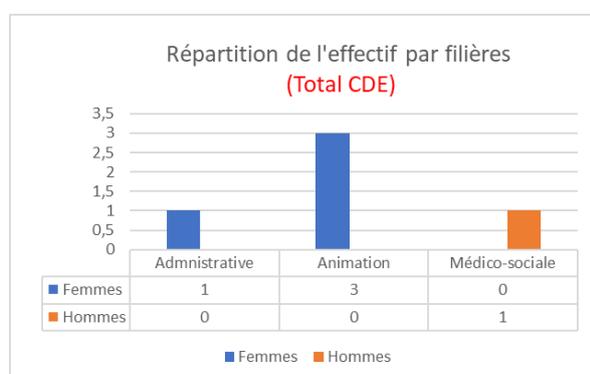
Ainsi, en juin 2022, le Comité a décidé de modifier les statuts en « ouvrant » la Caisse des Écoles à l'ensemble des Génovévains, en actant le pilotage du PEDT par le Comité de la Caisse des Écoles et en ouvrant le Comité à des représentants des adhérents. Cette modification s'est traduite le 26 novembre 2022, lors de la première assemblée générale de la Caisse des Écoles. Des membres sociétaires ont été élus pour représenter ceux-ci au sein du Comité de la Caisse des Écoles. Cette structuration permet à chaque membre d'être « codécideur » des actions de la Caisse des Écoles.

1) Les ressources humaines (au 31 décembre 2022)

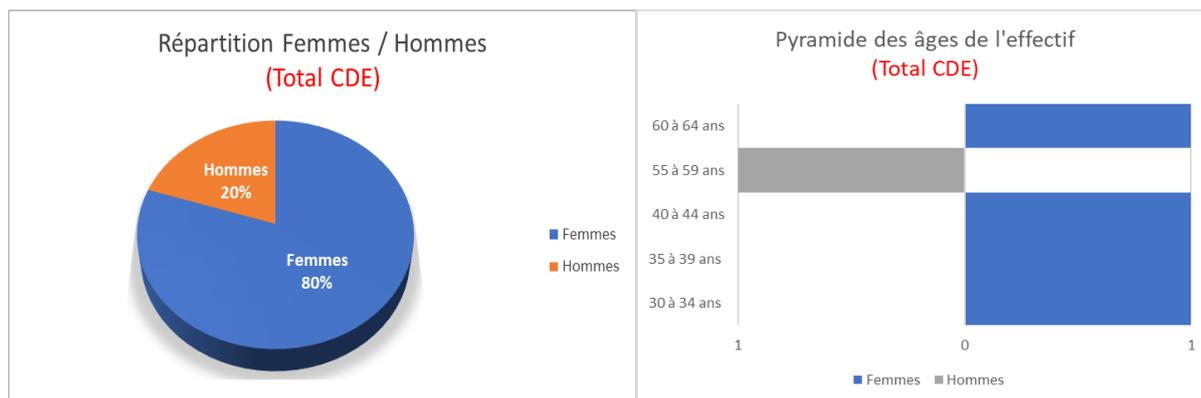
L'équipe se compose de 5 agents permanents. 1 bénévole a rejoint l'équipe au cours de l'année 2022. Des vacataires viennent ponctuellement renforcer l'équipe en fonction des besoins.

Il est prévu de faire évoluer les effectifs, courant de l'année 2023. Notamment par le remplacement pour ½ poste d'un agent absent depuis avril 2022, ainsi que le rattachement des équipes officiant dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, effectif au 1^{er} mars 2023.

Répartition de l'effectif :



Répartition de l'effectif par quotité de travail et par sexe				
	Fonctionnaires		Contractuels	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Temps complet	2	1	1	0
Temps non-complet	1	0	0	0



2) les ressources financières (au 31 décembre 2022)

La Caisse des Écoles en 2022 a dépensé en fonctionnement le montant de **234 848,76 €**.
Les recettes de fonctionnement sont d'un montant de **250 120,51€**.

Dépenses - Caisse des Écoles 2022		
Chapitre 11	CHARGES A CARACTERES GENERAL	41 120,65 €
Chapitre 12	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	190 586,75 €
Chapitre 042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 381,64 €
Chapitre 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	113,31 €
Chapitre 68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 646,41 €
Total Dépenses		234 848,76 €

Recettes - Caisse des Écoles 2022		
Chapitre 002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	
Chapitre 013	ATTENUATIONS DE CHARGES	1 789,51 €
Chapitre 74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	248 331,00 €
	Subvention CAF	14 800,00 €
	Subvention ETAT	198 531,00 €
	Subvention Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois	35 000,00 €
Total Recettes		250 120,51 €

Les recettes (250 120,51€) moins les dépenses (234 848.76€), donne un résultat excédentaire de **15 271,75€**, pour l'exercice 2022.

La Caisse des Écoles en 2022 a dépensé en investissement le montant de **97 047,70€**. Les recettes de fonctionnement sont d'un montant de **98 381,64€**.

Dépenses - Caisse des Écoles 2022		
Chapitre 16	AUTRES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	97 000,00 €
Chapitre 21	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	47,70 €
Total Recettes		97 047,70 €

Recettes - Caisse des Écoles 2022		
Chapitre 001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	
Chapitre 040	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 381,64 €
Chapitre 016	AUTRES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	97 000,00 €
Total Dépenses		98 381,64 €

Les recettes (98 381,64€) moins les dépenses (97047,70€), donne un résultat excédentaire de **1 333,94€**, pour l'exercice 2022.

Par ailleurs, l'exercice 2021 était excédentaire en fonctionnement et en investissement :

- Fonctionnement : 22 044,07€
- Investissement : 3 471,60€

	Fonctionnement :	Investissement :
Recettes 2022	250 120,51 €	98 381,64 €
Dépenses 2022	234 848,76 €	97 047,70 €
Recettes - Dépenses	15 271,75 €	1 333,94 €
Résultat N-1 (2021) :	22 044,07 €	3 471,60 €
Résultat 2022 :	37 315,82 €	4 805,54 €

L'exercice 2022 clôture au 31 décembre 2022 en excédent :

- Fonctionnement : **37 315,82 €**
- Investissement : **4 805,54 €**

III. Orientation en matière de fonctionnement

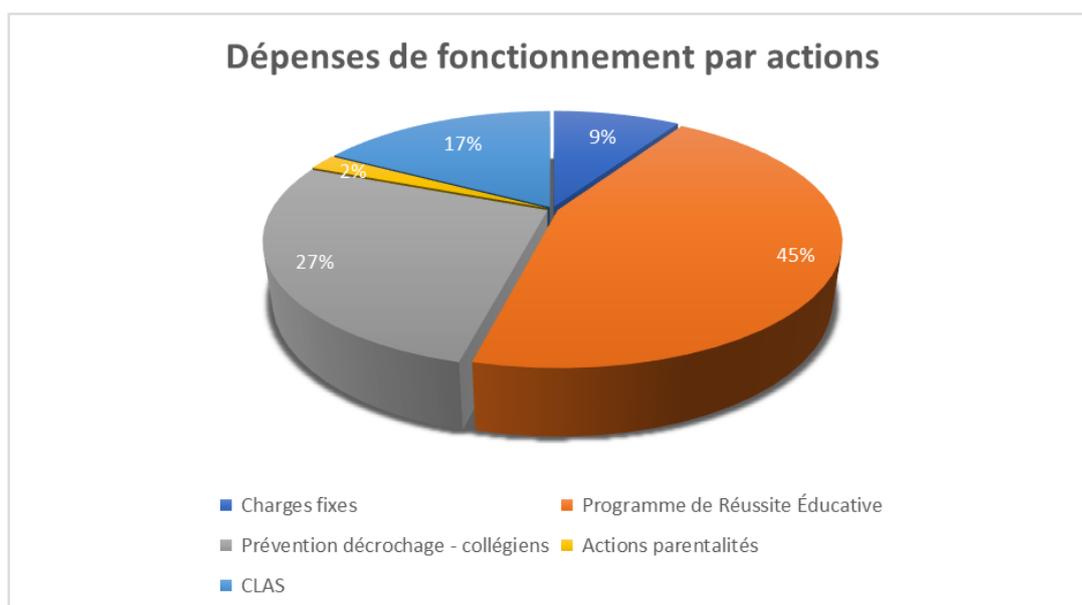
1) Les dépenses de fonctionnement – année 2023

Les dépenses de fonctionnement prévue pour l'année 2023 sont :

Dépenses - Caisse des Écoles 2023		
Chapitre 11	CHARGES A CARACTERES GENERAL	43 050,00 €
Chapitre 12	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	271 118,82 €
Chapitre 042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 500,00 €
Chapitre 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 000,00 €
Chapitre 68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 647,00 €
Total Dépenses		319 315,82 €

Au sein de la Caisse des Écoles, le budget pour 2023 est réparti de la manière suivante :

	CHARGES A CARACTERES GENERAL Chapitre 011	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES Chapitre 012	Total par Actions	Répartition en %
Charges fixes	28 690,00 €	0€	28 690,00 €	9%
Programme de Réussite Éducative	4 960,00 €	135 657,86 €	140 617,86 €	45%
Prévention décrochage - collégiens	6 300,00 €	78 769,08 €	85 069,08 €	27%
Actions parentalités	2 100,00 €	4 376,06 €	6 476,06 €	2%
CLAS	1 000,00 €	52 315,82 €	53 315,82 €	17%
Total	43 050,00 €	271 118,82 €	314 168,82 €	100%



2) [Les recettes de fonctionnement – année 2023](#)

Les recettes de fonctionnement prévue pour l'année 2023 sont :

Recettes - Caisse des Écoles 2023		
Chapitre 002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	37 315,82 €
Chapitre 013	ATTENUATIONS DE CHARGES	1 000,00 €
Chapitre 74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	281 000,00 €
	Subvention CAF – CD 91	20 000,00 €
	Subvention ETAT	210 000,00 €
	Subvention Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois	51 000,00 €
Total Recettes		319 315,82 €

L'exercice 2022, laisse apparaitre un résultat positif de 37 315,82€ réaffecté en 2023. Les recettes pour l'année 2023, résultent de différents appels à projet auprès de L'État Politique de la ville (210 000€), le Département de l'Essonne (10 000€), la CAF (9 000€), et la MSA (1 000€).

IV. Orientation en matière d'investissement

1) [Les dépenses d'investissement – année 2023](#)

Les dépenses en investissement prévue pour l'année 2023 sont :

Dépenses - Caisse des Écoles 2023		
Chapitre 16	AUTRES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	100 000,00 €
Chapitre 21	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 305,54 €
Total Recettes		106 305,54 €

2) [Les recettes d'investissement – année 2023](#)

Les recettes en investissement prévue pour l'année 2023 sont :

Recette - Caisse des Écoles 2023		
Chapitre 001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	4 805,54 €
Chapitre 040	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 500,00 €
Chapitre 016	AUTRES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	100 000,00 €
Total Dépenses		106 305,54 €

L'exercice 2022, laisse apparaitre un résultat positif de 4 805,54€ réaffecté en 2023.

V. Principaux enjeux pour 2023

1) Charges fixes

Les charges fixes représentent 9% des dépenses de fonctionnement :

- 12 400€ contrat de location pour l'occupation d'une partie du 1^{er} étage de la Maison des Services Public.
- 1 530€ de charges locative.
- 1760€ pour des assurances du personnels.
- 8 500 € sont inscrits pour les dépenses liées dans le cadre de l'achat de livres de fin d'année.
- 4 500€ sont inscrits pour l'achat d'un logiciel d'aide au suivi des familles du programme de réussite éducative.

Sur cette base, les orientations budgétaires suivantes sont proposées pour 2023 : **28 690€**

2) Le Programme de Réussite Éducative

Définie dans la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, la création du programme de réussite éducative part du constat des spécificités des difficultés scolaires rencontrées par les enfants des quartiers prioritaires qui s'ancrent dans un contexte global de précarité. La réussite éducative vise à proposer un accompagnement individualisé des enfants et des adolescents (entre 0 et 16 ans) présentant des signes de fragilité dans leurs apprentissages et/ou comportement en cherchant à prendre en compte la globalité de leur environnement social, familial et culturel. La pertinence de ce dispositif a été réaffirmé dans la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de février 2014 et les grands principes ont été réaffirmés dans l'instruction ministérielle du 10 octobre 2016.

Au cœur des actions éducatives du contrat de ville et du Projet Educatif de Territoire, le déploiement du dispositif de la réussite éducative de Sainte-Geneviève-des-Bois s'inscrivent pleinement dans le cahier des charges du dispositif : le portage par une structure juridique autonome, la mise en place d'équipes pluridisciplinaires de soutien et mise en place de parcours individualisés et personnalisés.

Les actions reposent sur un large partenariat (Education Nationale, travailleurs sociaux, éducateurs spécialisés, professionnels de santé, services municipaux) ; un suivi des familles et une forte complémentarité avec les autres dispositifs existants sur la ville : Projet Educatif de Territoire (PEDT), Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), label « Cité Éducative », Contrat Global de Territoire (CTG), réseau de réussite éducative (RASED), actions parentales, Maison des Solidarité et Service d'aide éducative en milieu familial, point écoute famille, CMPP, maison des adolescents etc...

Le programme de réussite Éducative en 2022, comprend 178 parcours actifs (contre 217 en 2021) et 74% de bénéficiaires issus des Quartiers Politiques de la ville (contre 72% en 2022). Au cours de l'année 2022, 71 parcours ont été clôturés avec une durée moyenne de 13,6 mois. Les clôtures de parcours sont réparties de la manière suivantes :

- 39% ont atteints leurs objectifs.
- 23% en raison du désengagement de la famille.
- 21% ont fait l'objet d'une orientation vers un autre partenaire.
- 17% pour cause de déménagement.

Le programme de réussite éducative (PRE) est bien identifié sur le territoire, le champ des partenaires mobilisés autour des EPS s'élargit chaque année et les orientations vers le dispositif sont conformes au cadre d'intervention du service.

Conformément aux orientations de l'Etat, des axes de travail sont identifiés pour 2023 :

- Harmoniser les pratiques de suivi avec les PRE de St Michel-sur-Orge et Fleury-Mérogis
- Diminuer la durée moyenne d'un parcours,
- Augmenter le nombre de parcours, avec l'arrivée d'un ½ poste de référente de parcours supplémentaire.

Sur cette base, les orientations budgétaires suivantes sont proposées pour 2023 : **140 617,86€ (RH compris)**

3) Prévention décrochage – collégiens

La Caisse des Écoles souhaite venir en aide aux collégiens, public particulièrement fragile lors de l'adolescence, et notamment les élèves scolarisés dans un collège Réseau d'Éducation Prioritaire - collège Paul Éluard et collège Jean Macé. Il est proposé plusieurs actions aux jeunes en difficultés scolaires, en situation de décrochage scolaire ou bien en questionnement sur leur avenir scolaire / professionnel, qui ne trouvent pas de réponses satisfaisantes auprès des dispositifs existants mis en place par le droit commun.

Les actions se déroulent en plusieurs temps :

- 4 stages sur le temps scolaire (prévention au décrochage scolaire), 1 stage par niveau de classe (1 stage pour les 3^{ème}, 1 stage pour les 4^{ème} et 2 stages pour les 6^{ème} et 5^{ème})
- les mercredis après-midi (composé de cycle de 6 à 7 semaines)
- stage pendant les vacances scolaires (vacances d'hiver et de la Toussaint)

Les collégiens sélectionnés seront identifiés par l'équipe éducative des collèges : élèves qui ont un absentéisme perlé et- ou croissant non justifié ; comportements ascolaires ; forte démotivation et perte de sens dans les apprentissages.

La prévention décrochage – collégiens en 2022, c'étaient 50 collégiens dont 60% sont issus des Quartiers Politiques de la ville. En effet, cette action créée en 2019, à la demande des établissements du second degré, n'est pas suffisamment identifiée sur le territoire. La mise en œuvre de cette action a débuté en septembre 2019, puis la crise sanitaire n'a pas permis son enracinement dans le territoire.

Des axes de travail sont identifiés pour 2023 :

- Réinterroger l'action dans les objectifs et la mise en œuvre de l'action
- Gagner en visibilité l'action de prévention décrochage – collégiens, auprès des partenaires.

Sur cette base, les orientations budgétaires suivantes sont proposées pour 2023 : **85 069,08€ (RH compris)**

4) Les actions parentalités

Les REAAP sont des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP), mise en œuvre par les Caisses d'Allocation Familiales créés en 1998, ont pour objectifs : agir pour et avec les parents. Ces réseaux regroupent des actions, menées par des associations, des collectivités et des parents, destinées à soutenir sous toutes ses formes l'exercice de la parentalité. Afin d'encourager leurs développements, un appel à projets est organisé chaque année.

Ce dispositif porté par la Caisse des Écoles est à destination de toutes les familles quelles qu'elles soient, parents d'enfants jusqu'à 18 ans. En 2022, 108 familles (parents et enfants) ont bénéficié des 3 actions mise en place dans le cadre de ce dispositif :

- Action « ensemble autour des apprentissages » : apprendre à jouer aux jeux de société parents/enfants.
- Action « éducation positive » : intervention dans les 2 classes « passerelles » Diderot et Jean Macé maternelle, les thématiques abordé ont été le sommeil, l'alimentation et la discipline positive auprès des enfants de moins de trois ans.
- Action « Harcèlement scolaire » : deux groupes d'enfants / jeunes victime de harcèlement scolaires, ont bénéficié d'ateliers de médiation animale.

Des axes de travail sont identifiés pour 2023 :

- *Nouvelle Action* « en route vers la maternelle » : accompagner les familles ne fréquentant aucun accueil de garde de jeune enfant, à entrer à l'école maternelle.
- *Nouvelle Action* « parent serein, enfant serein ? » : co-construction de projet café des parents et intervention spécifique au sein de 3 écoles (Tony Lainé, Gagarine et Joliot Curie Maternelle)
- *Nouvelle Action* « les écrans : danger ? » : sensibiliser les familles à l'usage des écrans.
- *Reconduction Action* « Action « éducation positive » : intervention dans les 2 classes « passerelles » Diderot et Jean Macé maternelle, les thématiques abordé ont été le sommeil, l'alimentation et la discipline positive auprès des enfants de moins de trois ans.

Sur cette base, les orientations budgétaires suivantes sont proposées pour 2023 : **6 476,06 € (RH compris)**

5) Le Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité

La Caisse des Écoles de Sainte-Geneviève-des-Bois propose un accompagnement à la scolarité spécifiquement en direction des enfants issus des écoles REP (réseaux d'éducation prioritaire) :

Auprès des enfants et des jeunes, favoriser l'épanouissement des enfants et la réussite dans leur scolarité par des approches différentes, mais complémentaires de l'école pour fournir un appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial, social. Développer le goût de la culture dans sa diversité. Donner l'envie d'apprendre et le plaisir de découvrir. Créer des conditions pour renforcer la confiance et l'estime de soi des enfants et des jeunes dans leur capacité. Apporter une aide méthodologique qui favorise l'organisation du travail personnel et facilite l'acquisition des savoirs.

Avec et auprès des parents accompagner les familles dans leurs responsabilités éducatives et valoriser leurs compétences parentales dans le dispositif Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité. Renforcer le lien entre familles et école. Rechercher les compétences des parents afin de les utiliser comme levier de valorisation. Créer des outils avec les parents afin qu'ils suivent la scolarité de leurs enfants. Former les parents en attachant une attention particulière à ceux qui sont les plus en difficulté aux différents supports numériques pour les doter d'une meilleure connaissance de l'École, les familiariser avec un vocabulaire et des activités de type scolaire. Utiliser l'accompagnement à la scolarité comme un moyen privilégié pour rendre les codes de l'école et de l'environnement proche compréhensibles aux parents : Les aider à reprendre confiance dans leur rôle de parents. Les soutenir dans leur effort personnel d'information et leur relation avec l'école lors de réunions organisées au sein de l'école. Les orienter vers les actions proposées dans le cadre des autres dispositifs de soutien à la parentalité (REAAP, Réussite éducative...).

En 2022, deux lieux réparties sur la commune permettent un accueil au plus proche des établissements : Le Plateau et la Bergerie.

Le CLAS du Plateau, situé au cœur du quartier de la Grange aux Cerfs, accueille les enfants des écoles Jean Jaurès et Hippolyte Cocheris. Le CLAS du Plateau a la particularité d'être la seule structure d'accompagnement à la scolarité et à la parentalité sur ce secteur.

12 enfants le lundi- mardi et 12 enfants le jeudi et vendredi, CE2 au CM2

Le CLAS de la Bergerie, implanté dans le quartier Les Aunettes, où sont scolarisés des enfants dans les écoles Denis Diderot, Jean Macé, Louis Pergaud et Youri Gagarine.

24 enfants le lundi- mardi et 24 enfants le jeudi et vendredi, CE2 au CM2

Des axes de travail sont identifiés pour 2023 :

- Ouverture d'un nouveau groupe à l'école Romain Rolland, 12 enfants.
- Elargissement de la tranche d'âge des enfants du CP au CM2.
- Diversification des subventions
- Réflexion autour des « clubs envol » dans le cadre de la Cité Éducative

Sur cette base, les orientations budgétaires suivantes sont proposées pour 2023 : **53 315,82 € (RH compris)**